Consulting





MAITRE D'OUVRAGE : REGION GRAND EST

INTITULE DE L'AFFAIRE : ÉTAT QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU DU GRAND EST - ÉVALUATION PROSPECTIVE

2030-2050 ET PROPOSITION D'ACTIONS

NOM DU REDACTEUR: PIERRE RIGAUDIERE (SUEZ CONSULTING) / SOPHIE NICOLAI (ECO LOGIQUE CONSEIL)

LIEU DE LA REUNION : Charleville-Mézières (08)

DATE DE LA REUNION : 08/10/2021

DATE D'ETABLISSEMENT DU COMPTE-RENDU: 10/12/2021

LISTE DES PARTICIPANTS:

PRENOM - NOM	ORGANISME/QUALITE
☐ Delphine ROUSSET	Région Grand Est
☐ Bernard BILLARD	DDT Ardennes
☐ Jean-François QUERE	Ingénieur de Bassin DRAAF Grand Est
☐ Sébastien DELAHAIE	EPAMA / EPTB Meuse
☐ Bianca LINZ	EPAMA
☐ Jean-Marc MAMIE	Mairie de Monthermé
☐ Antoine LOUVET	ВАМЕО
☐ William FANFT	EPAMA
☐ Christel COURTY	CCVPA
☐ Gény TRONCON	EPAMA – CCPL
☐ Coralie THUILLER	PNR des Ardennes
☐ Inès DE MONTGON	Ardennes Métropole - Vice-présidente
☐ Philippe CLAUDE	Ardennes Métropole
☐ Sophie NICOLAI	Eco Logique Conseil
☐ Pierre RIGAUDIERE	SUEZ Consulting

DOCUMENTS JOINTS:

Fiche du diagnostic sur le secteur 24	
Su	pport de présentation du diagnostic
Su	upport de présentation des ateliers





OBJET DE LA REUNION: Phase 2 – Atelier de concertation n°12: Secteur 24 – Meuse Aval

Introduction

D. Rousset (Région Grand Est) : remercie l'assemblée pour sa participation à cet atelier de restitution sur les résultats de la Meuse Aval.

L'objectif de cette réunion est de mettre à disposition des résultats à une échelle macro et de pouvoir étudier les différentes solutions d'adaptation. Cette étude est pilotée par la Région Grand Est dans le cadre de ses compétences avec un accompagnement technique et financier des 2 agences de l'eau (AERM et AESN) et de la DREAL. Dans cette étude, le territoire a été découpé en 35 zones sur lesquelles ont été établis des bilans-ressources.

Madame Rousset rappelle l'appel à projet actuellement en cours sur 2021 qui sera reconduit sous un autre format dans le futur.

Organisation de l'atelier

Les différentes phases de l'atelier sont présentées par Suez Consulting. L'atelier est organisé de la façon suivante :

- ► Présentation de la méthodologie de l'étude (Bureaux d'études)
- Présentation du diagnostic posé sur le secteur 24 (Bureaux d'études)
- Echanges et questions sur le diagnostic
- Présentation des ateliers (Bureaux d'études)
- (Pause)
- Discussion autour des défis et la prospective du territoire
- Restitution des ateliers par les rapporteurs

Présentation de la méthodologie de l'étude

P. Rigaudière (Suez Consulting) rappelle les différentes étapes de l'étude ainsi que la méthodologie appliquée lors de l'élaboration de bilans entre besoins et ressources au niveau des 35 secteurs définis sur le territoire de la région Grand Est (Cf. support de présentation). L'étape 2, qui s'ouvre avec ces ateliers, doit permettre de développer une stratégie d'adaptation argumentée au niveau d'une douzaine de secteurs identifiés. Cette stratégie est élaborée en concertation avec les acteurs locaux afin que leurs avis et idées puissent être recueillis, de sorte que les bureaux d'études puissent aboutir en fin d'année à un programme d'actions partagées par l'ensemble des acteurs.

Présentation du diagnostic réalisé sur le secteur 24 – Meuse Aval

P. Rigaudière (Suez Consulting) et S. Nicolaï (Eco Logique Conseil) présentent le diagnostic résultant sur le secteur 24 – Meuse Aval (Cf. support de présentation). Chaque acteur présent dans l'assemblée dispose d'une fiche diagnostic reprenant l'ensemble des résultats présentés.





Échanges et questions à propos du diagnostic présenté

- **J.-F. Quéré (DRAAF):** serait-il possible d'estimer si les cours d'eau pourraient supporter une unité supplémentaire à la centrale nucléaire de Chooz ?
 - ⇒ **EPAMA**: en 2021 il n'y a eu aucun jour d'arrêt à la centrale mais en 2020 il y a eu au moins un mois d'arrêt de la centrale suite à un manque d'eau.
 - ➡ D. Rousset (Région Grand Est): nous allons nous rapprocher d'EDF à ce sujet, pour vérifier si des projets de nouvelles tranches existent à Chooz.
- B. Billard (DDT Ardennes): l'évolution du cheptel ne semble pas cohérente entre 2010 et 2017
 - ⇒ **S. Nicolaï**: il s'agit des données Agreste mais nous allons vérifier.
- W. Fanft (EPAMA) : concernant les prélèvements de la centrale nucléaire, pourquoi ne pas avoir fait apparaître un rejet ?
 - P. Rigaudière (Suez Consulting): on a considéré ici le prélèvement net, c'est-à-dire l'eau évaporée. Vu la proximité entre la prise d'eau et la restitution, à notre échelle de travail, nous n'avons pas jugé pertinent de distinguer un prélèvement et un rejet, parce que la majorité du prélèvement (hors évaporation) est restituée immédiatement au milieu.
- B. Linz (EPAMA): avez-vous travaillé sur les anciennes ou les nouvelles projections du DRIAS?
 - ➡ Pierre Rigaudière: les anciennes projections ont été utilisées, car lorsque nous avons commencé l'étude, les nouvelles n'étaient pas encore disponibles.
- **P. Claude (Ardennes Métropole) :** les documents d'urbanisme imposent l'infiltration des eaux pluviales.
 - ➡ P. Rigaudière (Suez Consulting): il faut regarder au niveau local: les documents d'urbanisme peuvent promouvoir l'infiltration ou d'autres techniques. A la parcelle, chaque propriétaire devrait être tenu de gérer la maîtrise des EP.
- S. Delahaie (EPAMA): pouvez-vous revenir sur le stress hydrique?
 - P. Rigaudière (Suez Consulting): explique comment est calculé le stress hydrique, qui concerne la partie superficielle du sol. Si la recharge des nappes se fera plutôt mieux dans le futur en automne-hiver, la partie superficielle du sol va avoir tendance à s'assécher plus rapidement dans l'année, du fait de l'augmentation des températures et potentiellement de moindres précipitations à partir du printemps.





Présentation du déroulé de la discussion de fin d'atelier

- **P. Rigaudière (Suez Consulting)** rappelle l'objectif de la phase 2 : la construction d'une stratégie d'adaptation sur chacun des secteurs étudiés suite au diagnostic établi sur la zone homogène. Les types de solutions envisagées concernent :
 - Des solutions d'économie d'eau ;
 - Des solutions d'adaptation ;
 - Des mesures de restauration des fonctionnalités des écosystèmes et des paysages ;
 - Éventuellement, la mise en place de mesures plus structurantes.

Les trois premières catégories étant celles à privilégier aujourd'hui. Ces solutions devront être argumentées sur les aspects techniques, économiques et environnementaux.

L'objectif, après avoir présenté et échangé sur le diagnostic réalisé sur ce secteur, est de dégager les enjeux et problématiques du secteur, afin de valider en concertation une stratégie à l'échelle de ce territoire. Le bureau étude a travaillé à l'échelle régionale, et n'a pas une connaissance du territoire telle que celle des acteurs ici assemblés. Cet atelier apparaissait donc nécessaire afin d'alimenter la réflexion.

Il convient de retenir que les mesures d'économie d'eau sont les solutions les plus importantes, que la Région aimerait appuyer. Ce sont des mesures qui concernent l'ensemble des usagers, et qui seront nécessaires. Le but est d'aboutir à des mesures d'économie par usages, dont les bureaux d'études tenteront d'appréhender les impacts économiques.

Les solutions d'adaptation au changement climatique devront également être envisagées : sécurisation des réseaux AEP, gestion collective, changement des techniques culturales etc. Une série de solutions précises va être présentée par la suite à l'assemblée, qui pourra lors des ateliers faire remonter aux bureaux d'études son avis sur ces mesures, ainsi que la meilleure manière de les adapter sur ce territoire.

Des solutions de restauration des fonctionnalités des écosystèmes, en lien aujourd'hui avec le thème de la ressource, sont également à l'étude : ralentir les écoulements, retenir l'eau au maximum, favoriser l'infiltration.

Enfin, des solutions plus lourdes et structurantes restent aujourd'hui à imaginer. Ce sont des mesures nécessitant des fonds plus important, plus difficiles et longues à mettre en œuvre, mais qu'il est tout à fait possible d'évoquer dès aujourd'hui.

Afin d'identifier les actions possibles sur le secteur Meuse Aval, une discussion sur les thématiques d'évolution des usages sur le territoire et les défis associés est proposée.





Discussion avec les participants

Enjeux et nouveaux usages :

- La consommation de la centrale de Chooz constitue le prélèvement très majoritaire du secteur. Les leviers possibles sur ce prélèvement (d'ordre 1 alors que tous les autres sont d'ordre 2) sont donc à scruter tout particulièrement.
 - En particulier, la question de la mise en place d'une ou plusieurs tranches supplémentaires dans le futur sur le site doit être clarifiée. Des tensions ont été constatées à plusieurs reprises, qui ont conduit à une mise hors service de la centrale durant des périodes de plusieurs semaines.
 - Remarque : il existe pour la centrale une possibilité de jouer sur des réservoirs pouvant venir soutenir la capacité de refroidissement pendant quelques jours.
 - Concernant l'exploitation de la centrale, des questions se posent : Y-a-t-il une attente de l'exploitant pour augmenter le soutien d'étiage ? Est-ce vraiment nécessaire de laisser les réacteurs tourner en été ?
 - Dans tous les cas, un accord avec la Belgique prévoit que celle-ci dispose d'un débit réservé. D'autre part, plus de 30% de l'eau arrivant aux Pays Bas en période d'étiage provient de la France (les Pays-Bas connaissant par ailleurs une problématique croissante de tension sur l'AEP). La gestion de la centrale relève donc clairement d'une problématique transfrontalière.
- EDF et la DREAL ont mené une grande étude (CHIMERE) sur l'impact de l'activité humaine sur la quantité d'eau dans la Meuse sur l'eau qui va en Belgique et aux Pays-Bas. Des discordances possibles entre l'étude Grand Est et l'étude CHIMERE sont relevées (cette dernière conclurait au « non impact » du prélèvement à la centrale sur le débit de la Meuse...).
- L'étalement urbain constaté aujourd'hui est susceptible d'impacter à terme la ressource.
- La gestion des forêts devrait être repensée, plutôt que de replanter systématiquement du sapin, qui n'est pas forcément bénéfique pour la qualité de l'eau. Cela évolue car l'ONF a constaté les problèmes de scolytes et va gérer les forêts de plus en plus avec des feuillus. Le PNR fait remarquer qu'on va globalement sur de la futaie régulière et qu'on se pose des questions sur les nouvelles essences (sapin de Turquie...). On est encore sur une exploitation de la forêt qui est très industrielle avec des arbres très calibrés. Dans l'industrie, ce sont les résineux qui sont le plus demandés. Il faut anticiper le changement, au vu de l'affaiblissement des essences avec le changement climatique. La gestion des forêts (qui sont de véritables zones d'absorption) est donc à scruter avec une attention particulière (attention aux coupes sèches sanitaires, aux changements d'espèces (sapins de Noël...), même si ces points sont surveillés avec une vigilance accrue aujourd'hui). En Belgique il existe des forêt dites « de protection » (contre les inondations) qui font l'objet d'une réglementation particulière.
- De la même manière la disparition des zones humides, compensées par d'autres zones recrées mais n'ayant pas en définitive les mêmes fonctionnalités, constitue une problématique à surveiller.
- Des problèmes de cultures introduites sur les hauteurs ou les versants et générant du ruissellement sont également relevés. Sur certains départements les agriculteurs doivent demander un avis pour le retournement d'une prairie. Il y a interdiction de retourner en cas de zone inondable du PPRI, ou de destruction des zones humides.





Gouvernance:

- La Commission Internationale de la Meuse (5 états représentés) assure aujourd'hui la gouvernance au niveau international. Elle donne lieu notamment à des réunions d'experts. Elle assure la gestion de crise et veille à l'application de l'accord garantissant une quantité d'eau suffisante aux belges et aux néerlandais. Cette commission n'arrive cependant pas à régler tous les problèmes (les néerlandais notamment connaissent des problèmes pour l'AEP).
- La Gouvernance au niveau Français est assurée par l'EPAMA, où siègent les élus.
- Ces deux niveaux de gouvernance ont souvent du mal à cohabiter. L'amélioration de la gouvernance transfrontalière constitue donc un enjeu en soi. A noter : l'EPAMA s'est engagé dans un projet transfrontalier, ce qui constitue un premier pas vers cette amélioration.
- Enfin, un troisième niveau de gouvernance est fourni par le SDAGE.
- La GEMAPI a été globalement transférée par les Com-Com à l'EPAMA. La compétence « inondation » ne pose pas de problème particulier. La compétence « ruissellement », en revanche, n'est pas clairement identifiée ni portée. Elle n'est pas non plus prise en compte dans le PAPI. Cela pose de véritables problèmes pour le financement des projets d'hydraulique douce. Certaines Com-Com portent des projets de ce type mais n'arrivent pas à les financer. Ces projets n'aboutissent pas : c'est un point important à souligner ici, puisque l'hydraulique douce favorise globalement le ralentissement et l'infiltration des écoulements. Les petites communes rurales sont désemparées car la crainte des habitants (surtout après 2018 et 2021) est bien réelle. La commune de Cheveuse, par exemple, a mis tout le monde autour de la table et arrive avec une étude avec des solutions de SFN, d'hydraulique douce mais elle ne connait pas les financements qu'elle peut aller chercher. Comment fait une commune rurale pour financer ces investissements ? Un peu d'AE, de fonds Barnier... mais cela ne suffira pas.
- D'une manière générale, les PTGE apparaissent comme un bon outil pour faire travailler les gens ensemble. Les agriculteurs ont évolué et sont prêts à faire des changements de parcelles, de pratiques culturales mais il y a un problème de gouvernance. Les PTGE permettent de travailler sur le territoire avec tous les acteurs. Ils sont en train de se mettre en place sur le bassin. Les agriculteurs peuvent être intéressés pour contribuer et avoir accès à l'eau en période d'étiage.
- Le code de l'environnement ou code rural offre la possibilité de créer des zones soumises au contraintes environnementales : cela peut s'appliquer aux zones d'érosion. On peut faire des périmètres types AAC pour les ruissellements et les coulées de boues.
- Il peut être intéressant de se rapprocher de la Com Com d'Ardennes Rives de Meuse qui mène une réflexion à l'échelle de 5 intercommunalités sur différents sujets (Se rapprocher du Directeur de la CC).

<u>Pistes pour des économies d'eau :</u>

La question de la possibilité de mieux alimenter les nappes en relevant les barrages de la Meuse en période estivale est discutée. Cela semble cependant techniquement (limites physique des ouvrages) et réglementairement (règlement d'eau) difficile à mettre en œuvre. Le gestionnaire est contraint sur la régulation : il gère les barrages pour VNF à partir des consignes qui lui sont

Consulting





données. On pourrait imaginer des leviers pour faire du soutien d'étiage et pour retarder au maximum les élévations en cas de crue. Mais pour l'instant ce n'est pas le cas.

- L'amélioration des réseaux AEP constitue un levier d'économie important mais coûteux.
- Concernant les eaux domestiques : les petites mesures font les grands effets (limiteurs, toilettes, douches...),
- Les mesures de sensibilisation des consommateurs pourraient également avoir des effets significatifs.
- A l'échelle de la ZH24, les mesures d'intervention sur les milieux naturels offrent de loin la plus grande marge de progrès : on pourrait faire beaucoup, et on ne fait encore presque rien aujourd'hui. Il y a beaucoup de choses à faire par rapport à ce que l'on fait. On n'arrive pas à concilier cet enjeu avec la préservation du patrimoine (seuils, moulins...). La problématique n'est pas financière (l'AE finance...), mais porte plus sur la volonté de faire émerger et de porter les projets. Les projets ne sortent donc pas alors que de nombreuses interventions seraient possibles. Ceci constitue donc un fort levier d'action encore inexploité.
- Protection des ZH: le travail de cartographie qu'à fait le PNR est indispensable. Il ne faut plus toucher aux zones humides. Les zones humides sont le point d'ajustement.

Solutions économies d'eau :

- L'alimentation végétarienne demande moins d'eau pour l'agriculture. Mais s'il n'y a plus d'élevage, il n'y a plus de prairie... On peut cependant les remplacer par des vergers
- Les gains sont plus à faire dans l'industrie et les canaux. Il faut travailler d'abord sur les gros préleveurs.
- Il faut promouvoir la sobriété alimentaire et énergétique. Ce sera bénéfique pour la ressource en eau.

Conclusion de l'atelier

D. Rousset : merci pour ces échanges très riches.